



1 POSTE A POURVOIR PAR VOIE STATUTAIRE

Auxiliaire de puériculture de classe normale titulaire du concours territorial
Auxiliaire de puériculture de classe supérieure

sous la responsabilité de la Directrice de crèche

LES MISSIONS GENERALES

Accueillir et accompagner l'enfant dans tous ses moments de vie durant le temps d'accueil en crèche, en répondant à ses besoins et en favorisant son développement psychomoteur et affectif par des actions adaptées à son âge.

Accueillir les parents et savoir créer une relation adaptée à chaque famille.

AUTONOMIE – CONTRÔLE

Placée sous l'autorité hiérarchique de la directrice de la structure

Activités définies, suivies et évaluées par le supérieur hiérarchique, réalisées en autonomie.

LES ACTIVITES

- Accueillir et être à l'écoute de l'enfant et de sa famille
- Recueillir et transmettre les informations
- Respecter le rythme de vie de l'enfant et favoriser son autonomie
- Observer et répondre aux besoins individuels et collectifs des jeunes enfants
- Proposer des activités variées correspondant aux acquisitions de l'enfant
- Assurer les besoins d'hygiène corporelle et environnementaux de l'enfant
- Assurer les besoins de sécurité physique et affective de l'enfant
- Former et encadrer des stagiaires correspondant à leur qualification
- Etre vigilante au dépistage de signes de mal être ou de pathologie naissante
- Identifier les situations particulières, en référer
- Participer au bon fonctionnement du service
- Assurer la continuation de direction lorsque l'équipe de direction est absente, face à des situations d'urgence

Les missions et activités peuvent être modifiées en fonction de l'évolution et des besoins du service.

LES COMPETENCES

- Notions des pathologies courantes de l'enfant et des conduites à tenir
- Connaissances du développement psychomoteur
- Connaissance des protocoles d'hygiène et de sécurité
- Connaissance des protocoles de préventions et d'urgence.
- Baliser et sécuriser le chantier
- Respect du cadre réglementaire
- Rendre compte à la hiérarchie

LES CONDITIONS D'EXERCICE

Horaires : soumis à un planning annualisé à temps complet

Les horaires peuvent être modifiés en raison des besoins du service.

Les risques professionnels encourus sont liés aux gestes et postures en relation avec l'emploi et au contact de diverses maladies infantiles.

LE PROFIL PROFESSIONNEL

- Maîtrise de soi
- Sens de l'écoute et de communication
- Implication et dynamisme
- Tolérance et respect de l'autre
- Esprit d'équipe et d'initiative
- Respect du secret professionnel

1 poste à pourvoir au 01/09/2026

Réception des candidatures par mail à rh@villedepegomas.fr soit par courrier au 169, avenue de Grasse 06580 PEGOMAS.